

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 13/11/20
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 13/11/20
Affichage le : 04/12/20
Transmission préfecture le : 01/12/20
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20201127-lmc1117375-DE-1-1
Du : 01/12/20
Délibération exécutoire le : 04/12/20

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 27 novembre 2020

POLITIQUE A05 LOGEMENTS

**LES RESIDENCES YVELINES ESSONNE : NOMINATION DES REPRESENTANTS DU
DEPARTEMENT POUR SA FILIALE DE LOGEMENTS LOCATIFS INTERMEDIAIRES**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.3211-1,

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L.422-2 et suivants, et R.422-1 et suivants,

Vu les délibérations du Conseil départemental des Yvelines du 14 octobre 2016 et du Conseil départemental de l'Essonne du 17 octobre 2016 portant sur la demande de dissolution de l'office public interdépartemental de l'Essonne, du Val-d'Oise et des Yvelines (OPIEVOY),

Vu le décret du 27 décembre 2016 portant dissolution de l'OPIEVOY,

Vu le protocole d'investissement concernant la SA HLM Les Résidences Yvelines Essonne conclu en date du 7 février 2020 entre le Département des Yvelines, le Département de l'Essonne, Adestia et Les Résidences Yvelines Essonne, en présence de CDC HABITAT,

Vu la délibération du Conseil de surveillance de la SA HLM Les Résidences Yvelines Essonne en date du 10 décembre 2020 approuvant les projets de protocole d'investissement concernant la filiale dédiée au logement locatif intermédiaire, et pacte d'actionnaires portant sur cette filiale,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 20 décembre 2019 approuvant les projets de protocoles d'investissement et de pactes d'actionnaires concernant la SA HLM Les Résidences Yvelines

Essonne d'une part et concernant la future filiale dédiée aux logements locatifs intermédiaires d'autre part (annexe 1 et 2),

Vu l'approbation de l'entrée d'Adestia, filiale du groupe CDC HABITAT au capital de la SA HLM Les Résidences Yvelines Essonne à l'Assemblée générale extraordinaire du 9 juin 2020,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Sa Commission Aménagement du territoire et Affaires rurales entendue,

Considérant que la mise en œuvre du partenariat avec Adestia, filiale du groupe CDC HABITAT inclut la création d'une filiale dédiée aux logements locatifs intermédiaires entre la SA HLM Les Résidences Yvelines Essonne (à hauteur de 55% du capital par apport d'un ensemble d'immeubles) et CDC HABITAT (à hauteur de 45% du capital par apport en numéraire),

Considérant que l'organisation générale de la gouvernance de la société se fera conformément au projet de pacte d'actionnaires de la filiale en faveur du logement locatif intermédiaire (annexe 2) à savoir autour d'un directoire sous le contrôle d'un conseil de surveillance et un comité de coordination à instituer,

Considérant que le Conseil de surveillance sera composé de 12 membres dont 8 choisis parmi les candidats librement proposés par les deux Départements, dont 5 par le Département des Yvelines et 3 par le Département de l'Essonne,

Considérant qu'avant toute réunion du Conseil de surveillance ou de l'Assemblée générale, un comité de coordination devra se tenir pour arrêter une position commune entre CDC HABITAT et la SA HLM Les Résidences Yvelines Essonne conformément au projet de pacte d'actionnaires,

Considérant que le comité de coordination se compose de 4 titulaires et 4 suppléants : 2 titulaires et 2 suppléants sont désignés par CDC HABITAT, tandis qu'1 titulaire et 1 suppléant sont désignés par chaque Département, étant entendu que les deux Départements disposeront ainsi ensemble, au travers de leurs représentants au comité de coordination, d'un droit de veto sur les décisions majeures relatives à la gouvernance de la filiale,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide de désigner pour représenter le département des Yvelines, pour la durée du mandat défini dans le projet de pacte d'actionnaires joint en annexe 2, au sein du Conseil de surveillance de la filiale en faveur de logement locatif intermédiaire :

- Pierre BEDIER
- Philippe TAUTOU
- Eric DUMOULIN
- Olivier LEBRUN
- Grégory GARESTIER

et les dote de tout pouvoir à cet effet.

Désigne pour représenter le Département, pour la durée du mandat défini dans le cadre du projet de pacte d'actionnaires joint en annexe 2, au sein du comité de coordination de la filiale en faveur de logement locatif intermédiaire:

- M. Pierre BEDIER, et M. Olivier LEBRUN pour le suppléer en cas d'empêchement,
et les dote de tout pouvoir à cet effet.

Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental pour l'exécution de la présente délibération, à accomplir en tant que de besoin tous les actes requis en vue de cette opération.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 27 novembre 2020

LES RESIDENCES YVELINES ESSONNE : NOMINATION DES REPRESENTANTS DU DEPARTEMENT POUR SA FILIALE DE LOGEMENTS LOCATIFS INTERMEDIAIRES

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Karl Olive

Votent POUR (41) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Xavier Caris, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absent excusé (1) : Yves Vandewalle.

Procurations (8) : Marie-Hélène Aubert à Olivier Lebrun, Monsieur Nicolas Dainville à Anne Capiaux, Marcelle Gorguès à Ghislain Fournier, Marie-Célie Guillaume à Pierre Bédier, Alexandre Joly à Nicole Bristol, Didier Jouy à Josette Jean, Guy Muller à Cécile Dumoulin, Elodie Sornay à Karl Olive.